



L'infirmière du foyer d'hébergement

Prend mon rendez-vous chez le médecin



Je vais chez le médecin :

- Seul
- Ou accompagné



Je donne à mon médecin ma carte vitale



Mon médecin me donne mon ordonnance



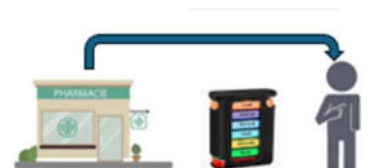
Je donne mon ordonnance à la pharmacie

Je donne ma carte vitale à la pharmacie

Je donne ma carte de mutuelle à la pharmacie



La pharmacie me donne mes médicaments



Je donne mes médicaments et mon ordonnance :

- À l'infirmière du Foyer d'hébergement
- À un **professionnel habilité**



Un **professionnel habilité** est un professionnel formé par l'infirmière

C'est par exemple un éducateur

Je travaille à l'Esat



Je donne mon ordonnance :

- À l'infirmière de l'Esat
- À un professionnel habilité



Je donne toutes les semaines mon semainier :

- À l'infirmière de l'Esat
- À un professionnel habilité



Je n'ai pas d'ordonnance :



L'infirmière de l'Esat ne peut pas me donner mes médicaments



Mes médicaments sont **personnels**

Personnels, cela veut dire :

Je ne dois pas donner mes médicaments

À une autre personne



« © European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe. Plus d'informations sur www.inclusion-europe.eu/easy-to-read »

Texte écrit en FALC par :

Moïse BOUET - Manuel BULTEZ - Yann DESCHAMPS - Laurent GRABEL

Texte relu et validé par la Délégation de Valenciennes

